

ROYAUME DU MAROC



ALOMRANE DRÂA TAFILALET

PROGRAMME : ZAOUITE SIDI OTHMANE

VENTE CONDITIONNEE DES LOTS ARTISANAUX

Nom& Prénom :.....
CIN N° :.....
Demeurant à :.....
.....
Agissant pour le compte de la société :.....
.....

**CAHIER DES CHARGES
CLAUSES ET CONDITIONS
CONCERNANT LA VENTE, PAR LA SOCIETE ALOMRANE DRÂA
TAFILALET
DES LOTS D'ACTIVITEARTISANALE**

**ALOMRANE DRÂA TAFILALET ,N° 7 Boulevard AL Alaouiyine cité
l'ocean ERRACHIDIA
Tél. : 0535790086- Fax : 0535791833**

La Société ALOMRANE DRÂA TAFILALET lance la vente conditionnée, des lots d'activité artisanale situés au programme : **ZAOUITE SIDI OTHMANE II** à Ouarzazate.

Cette offre s'adresse à toute personne physique ou morale.

Article 1 : Désignation et caractéristiques du produit :

Programme : ZAOUITE SIDI PTHMANE 2

Type du lot : ARTISANAL (R+1)

Numéro du lot :

Article 2 : Prix et Modalités de paiement

Le prix de vente des lots d'activités artisanales sera réglé de la manière suivante :

- 50% dès l'ouverture de dossier.
- 50% après une année du 1^{er} versement.

Article 3 : Désistement

En cas de désistement de l'acquéreur, le montant versé lui sera remboursé après déduction de **5% du prix de vente hors taxes**.

Article 4 : Constitution du dossier de la demande

L'acquéreur devra transmettre sa demande contenant les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur et engagement signé et légalisé.
- Le présent cahier des charges dûment signé et légalisé avec la mention « **lu et accepté sans réserve** » ;
- Copie de la carte d'identité nationale (**personne physique**) ;
- Statut de la société certifié conforme, PV de nomination du gérant et modèle J du registre de commerce (**personne morale**) ;
- Une attestation ou diplôme qui justifier l'exercice d'une activité artisanale

Article 5: Interdictions

- Il est interdit à « L'acquéreur » d'aliéner le lot acquis avant sa livraison et le paiement intégral de son prix.

Article 6 : Résiliation

La Société AL OMRANE DRÂA TAFILALET se réserve le droit de prononcer la déchéance à l'encontre de « L'acquéreur » dans le cas du non-respect de ses engagements et du non-respect de l'échéancier de paiement de son local dans les délais cités ci-dessus.

Article 7: Election de domicile

Pour l'exécution du présent cahier des charges, les parties contractantes font élection de domicile à leurs adresses respectives.

Article 8 : Compétence

En cas de litige l'affaire est soumise aux tribunaux d'Errachidia.

Fait à, le

**Lu et approuvé,
L'acquéreur
(Signé et légalisé)**

ANNEXE 1
DECLARATION SUR L'HONNEUR
ET ENGAGEMENT

A – Pour les personnes physiques :

Je soussigné
(Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte
Adresse du domicile élu :
N° C.I.N : Délivrée le à
Tél. n°

B – Pour les personnes morales :

Je soussigné
(Prénom, nom et qualité au sein de la société)
Agissant au nom et pour le compte de
Raison sociale et forme juridique de la société
Adresse du domicile élu :
.....
Affiliée à la CNSS sous le n° :
Inscrite au registre du commerce de (Localité) sous le n° :
N° de patente :

DECLARE SUR L'HONNEUR

- N'avoir jamais bénéficié d'un lot artisanal à la ville de Tinghir.
- Avoir pris connaissance des conditions de cahier de charges régissant la destination des lots artisanaux sis aux programmes **ZAOUITE SIDI OTHMANE II à Ouarzazate.**
- Respecter les activités destinées pour les lots artisanaux comme déterminés sur le cahier de charge de lotissement **ZAOUITE SIDI OTHMANE** .
- Avoir visité et pris connaissance de la situation physique et juridique du lot artisanal objet de ma demande.
- M'engage à respecter les clauses du cahier des charges régissant la vente conditionnée du lot objet de ma demande.
- A régler le prix proposé pour l'acquisition du lot dans les délais fixés dans le cahier des charges.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans toutes les pièces fournies à l'appui de mon offre.

Signature légalisée